

« Déménagement + sur » Subvention prévention pour les TPE régionales

OTRE

Faisons route ensemble

<https://www.otre.org>



« Déménagement + sur » Subvention prévention pour les TPE régionales

Subvention pour l'acquisition de dispositifs visant à prévenir les troubles musculo-squelettiques (TMS)

La Subvention Prévention TPE Régionale - Déménagement + sûr est proposée par la Cramif aux entreprises d'Ile-de-France de 1 à 49 salariés du secteur du déménagement, garde-meubles et transports routiers de marchandises. Elle permet aux chefs d'entreprise d'investir dans l'achat de matériels permettant de diminuer les risques professionnels liées aux manutentions manuelles. Déménagement + sûr s'adresse aux entreprises dépendant du régime général, dont les codes risques concernés sont :

60.2 NA : Déménagement et garde-meubles,

60.2 MG : Transports routiers de marchandises. Location de véhicules avec chauffeur.

Les matériels financés sont les suivants :

diabre électrique, diabre électrique monte-escalier de capacité inférieure à 350 kg, monte-pianos, appareils de levage monte-meuble (hors véhicules et remorque).

La subvention prévention TPE est un programme d'aide au développement de la prévention des risques professionnels dans les TPE et PME et peut être demandée jusqu'au 31/12/2020.

La subvention Déménagement + sûr s'élève à 50 % du montant hors taxe de l'investissement et dans la limite d'une subvention totale de 25 000 € par entreprise.

Les organismes instructeurs des dispositifs sont les seuls compétents pour décider de l'attribution des dispositifs décrits.

[Retrouvez tous les éléments pour réaliser un dossier de demande d'aide par ici](#)